



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 19 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
14/02/2025	14/02/2025	19	10	15	18

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain			
Mr ANGOSTO Richard			
Mme GROSJEAN-BALARD Carole			
Mr PONTIER Michel			
Mme MONMAYRAN Michèle			
Mr SAVIGNOL Hugues			
Mme LLORDEN Anne-Marie			
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine		X	Mr ANGOSTO Richard
M. PELIZZON Philippe		X	Mr PONTIER Michel
Mr PELLIZZARI Gérard			
Mme LAGATTU Laetitia			
Mme HAAS Valérie			
Mr FARGES Cédric			
Mme MARTINEZ Sonia			
Mr SOUBAYE Nicolas		X	Mme MONMAYRAN Michèle
Mme MALARTRE Eloïse			
Mme GHILACI Marion			
Mr SIRET Gérard		X	
Mme MARTINEZ Francine			
Secrétaire de séance			Mr ANGOSTO Richard

I/ Désignation du secrétaire de séance.

Le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire : Mr ANGOSTO Richard.

II/ Adoption du procès-verbal de la séance du 22/01/2025.

Mr Le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 22/01/2025 qui est approuvé à l'unanimité des présents lors de ce conseil.

III/ Ordre du jour :

- ✓ Convention de mise à disposition d'un local communal pour les permanences des travailleurs sociaux de la Maison du Département de Graulhet.
- ✓ Remplacement de l'éclairage de la salle de sports et de la salle des fêtes.
- ✓ Questions diverses.

IV/ Délibérations :

D2025-02-19-01 :

Objet : Mise à disposition d'un local communal au profit du Conseil Départemental du Tarn

Une permanence d'assistante sociale du Conseil Départemental sur la commune de Briatexte peut être planifiée un mardi sur 2 de 14h à 17h.

Afin de permettre au Briatextois de bénéficier de ce service, il est proposé de mettre à disposition un local communal à titre gratuit au Conseil Départemental du Tarn.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **D'APPROUVER** les termes de la convention à conclure entre la commune et le Conseil Départemental du Tarn, telle qu'annexée à la présente délibération.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer ladite convention.

Délibération approuvée à l'unanimité

D2025-02-19-02 :

Objet : Mise aux normes des bâtiments communaux : salle des sports et de l'Espace Culture et Loisirs de Briatexte

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Vu le Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.

Considérant le caractère vieillissant d'une partie des infrastructures publiques de la commune ;

Considérant l'augmentation constante du coût de l'énergie ;

Il est nécessaire de procéder au remplacement des éclairages obsolètes et très énergivores des bâtiments publics par du LED, à savoir ceux de la salle de sports et de l'Espace Culture et Loisirs de Briatexte.

Les travaux consistent à remplacer :

- Les projecteurs d'éclairage aux halogénures métalliques de la salle des sports par des projecteurs spécifiques sportifs LED avec une pose d'une armoire de commande intégrant un système de gradation d'éclairage. La possibilité de pouvoir gérer le niveau d'éclairage selon l'activité pratiquée permet d'accroître les économies d'énergie.
- Les anciens luminaires de la salle Espace de Culture et Loisirs par 40 panneaux LED (plafonnier), 12 hublots LED sans détection et 4 hublots LED à détection.

Le coût global de l'opération est de **26 678.20 € HT** (20 780 € HT pour la salle des sports et 5 898.20 € HT pour la salle Espace Culture et Loisirs).

Le plan de financement proposé est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
Projet d'équipement	Montant HT	Organisme	Taux	Montant subvention
Remplacement éclairage Salle des Sports	20 780,00 €	Etat (DETR-DSIL, autre)	50%	13 339,10 €
		Autofinancement	50%	13 339,10 €
Remplacement éclairage Salle Espace de Culture et Loisirs	5 898,20 €			
TOTAL	26 678,20 €	TOTAL	100%	26 678,20 €

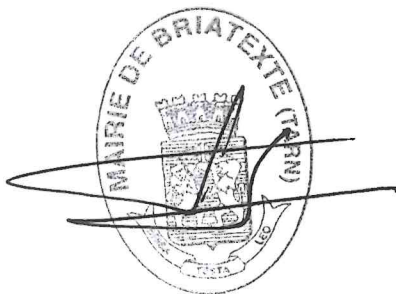
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet de mise aux normes des bâtiments communaux précités.
- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Délibération approuvée à l'unanimité

Levée de la séance à 19h40

Le Maire,
Alain GLADE



Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, written over the text 'Le Secrétaire de séance,'.